

Certains d'entre vous connaissent peut-être les coûts élevés de la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Ils sont effectivement très lourds. On estime que les pays en développement auront besoin de quelque 625 milliards de dollars par an pour donner suite à toutes les dispositions de l'Agenda 21. Sur cette somme, 500 milliards ou 80 p. 100 doivent provenir du redéploiement de leurs propres ressources. C'est là une note élevée! Environ 55 milliards de dollars pourraient provenir des programmes actuels d'aide publique au développement, ce qui laisse un écart à combler d'environ 70 milliards de dollars.

Vous savez comme moi que, dans les conditions actuelles, il ne sera pas facile d'y arriver. Certes, il serait peu réaliste de s'attendre à ce que ce montant provienne d'un accroissement de l'aide à l'étranger traditionnelle, mais il est intéressant de constater qu'il serait en grande partie réuni si les pays industrialisés réussissaient à atteindre l'objectif de l'aide publique au développement, accepté à l'échelle internationale, c'est-à-dire y consacrer 0,7 % de leur PNB.

Néanmoins, les pays industrialisés, non seulement pour respecter leurs engagements à l'égard de l'aide publique au développement mais aussi à titre d'investissement pour leur propre sécurité environnementale, ont tout intérêt à faire en sorte que les pays du tiers monde trouvent les moyens de réaliser leur développement durable.

Si pressants que soient les besoins des pays en développement à l'égard du financement à des conditions de faveur, ils préféreraient nettement être en mesure de pourvoir à leurs propres besoins par des possibilités d'exportation plus équitables et plus ouvertes sur nos marchés. Or, on a calculé que cette liberté d'accès leur donnerait environ trois fois le montant de l'aide publique au développement dont ils bénéficient actuellement.

Plusieurs propositions ont été présentées au fil des ans, et reprises à Rio, concernant une certaine forme d'imposition internationale, y compris des impôts sur le commerce international et sur l'énergie ou des droits d'utilisation du patrimoine international commun par les aéronefs et les navires. Jusqu'à présent, les gouvernements ont refusé d'accorder des pouvoirs d'imposition à un organisme